### HISTOIRE DE LA VILLE DE TARASCON

DEPUIS LES ORIGINES

JUSQU'A L'AVENEMENT DE LA REINE JEANNE

(1343)

PAR

Catherine Delebecque Licenciée ès lettres

#### **AVANT-PROPOS**

Tarascon, escale sur le Rhône, est au carrefour naturel des voies de la Gaule méridionale et doit son origine à cette situation. La ville existe dès l'époque ligure. L'occupation romaine renforce l'importance de ce carrefour et met en valeur son territoire. Mais sous le Bas-Empire, le vicus de Tarascon ne peut lutter avec la colonie d'Arles, centre d'attraction puissant, et son nom disparaît de l'histoire.

# PREMIERE PARTIE DES ORIGINES DE LA VILLE MEDIEVALE A LA CHUTE DU CONSULAT (1256)

#### CHAPITRE I

LES ORIGINES

La villa de Tarascon, sise dans l'ager Rubianus,

apparaît au x° siècle. Les biens domaniaux du marquis de Provence occupent la plus grande partie de son territoire.

Le château a été construit par Roubaud, deuxième marquis, entre 994 et 1010. Passé à la maison de Toulouse par le mariage d'Emma de Provence avec Guillaume Taillefer, il est ressaisi par la maison de Provence entre 1036 et 1040.

Le marquis installe dans le château un fonctionnaire qui prend le nom de la terre où il exerce ses fonctions. A la fin de l'xiº siècle, le châtelain devenu héréditaire s'approprie les droits qui constituaient en partie son salaire. Sa famille devient famille seigneuriale de Tarascon. Les comtes de Provence-Barcelone, au début du xiiº siècle, ne réussissent à faire rentrer dans leur domaine que le château et les droits s'y rattachant. La ville basse reste fief des coseigneurs de Tarascon.

#### CHAPITRE II

#### L'ÉTABLISSEMENT DU CONSULAT

Les classes sociales au début du XII° siècle. Les coseigneurs issus du châtelain : les familles de Tarascon, Gantelme, Mercœur, etc... Leurs droits dans la ville comprennent la haute justice. — Les chevaliers forment une colonie militaire redoutable. — Puissance économique des prud'hommes. — La population se développe.

Le mouvement consulaire est dû aux chevaliers. Vers 1145, ils profitent des guerres baussenques, au cours desquelles les coseigneurs combattent le comte de Provence, pour s'allier aux prud'hommes, s'emparer des droits seigneuriaux et faire reconnaître leur usurpation par le comte avant 1150. A leur re-

tour, les coseigneurs sont forcés d'admettre les deux autres classes à la gérance de leurs droits, puis de les leur céder. Le consulat étant ainsi formé, seigneurs et chevaliers s'entendent pour ne laisser aux prud'hommes qu'une faible part des pouvoirs.

Sous Alphonse I<sup>er</sup>, Tarascon devient capitale de la Provence. Les comtes de Toulouse convoitent la ville, mais les comtes de Provence se l'attachent par des faveurs répétées.

#### CHAPITRE III

#### L'APOGÉE DU CONSULAT

En 1199, les prud'hommes imposent au consulat de nouveaux statuts qui leur donnent l'égalité des pouvoirs avec les chevaliers.

Vers 1205, Alphonse II, inquiet des progrès du consulat, remplace dans le château son *baile* par un *viguier*, que la ville chasse aussitôt. Le baile, rappelé, ne réussit pas à rentrer dans la ville. Il s'établit à ses portes, au *Tavez*.

Entre 1209 et 1215, les chevaliers reprennent la première place dans le consulat.

Pendant la guerre albigeoise, les Tarasconnais aident l'armée toulousaine à reprendre Beaucaire, et entrent dans la ligue rhodanienne en faveur de Raimond VI.

#### CHAPITRE IV

#### RAIMOND-BERENGER V ET LE CONSULAT DE TARASCON

Raimond-Bérenger V engage la lutte contre les consulats. Il entretient à Tarascon la discorde entre chevaliers et prud'hommes, se fait appeler par les premiers (sept. 1221) et fait reconnaître ses droits dans la ville (novembre 1221).

En septembre 1226 l'alliance de Louis VIII assiégeant Avignon permet au comte de Provence de prendre de force le consulat de Tarascon.

Pour maintenir la discorde entre chevaliers et prud'hommes, le comte, en échange de la cession du consulat; n'accorde de privilèges qu'aux chevaliers.

#### CHAPITRE V

## LES DERNIÈRES LUTTES POUR L'INDÉPENDANCE CONSULAIRE

Le rétablissement du consulat en 1230 est dû à la réconciliation des factions et à leur alliance avec Raimond VI en 1230.

En 1231, le consulat renouvelle cette alliance. Le comte de Provence reconstitue son parti parmi les chevaliers. Le consulat confère à Giraud Amic, allié de Raimond VII, la podestarie de la ville. Sous son impulsion, la population met à sac le château du comte de Provence et les maisons de ses partisans. Frédéric II envoie Caille de Gurzan pour pacifier la Provence. L'intervention du légat impérial permet à Tarascon de conserver son consulat après sa paix avec Raimond-Bérenger V (28 juin 1233).

Chevaliers et prud'hommes sont réconciliés par la sentence de Giraud Amic (octobre 1233). En 1256, ils cèdent sans difficulté le consulat à Charles d'Anjou.

#### CHAPITRE VI

LES INSTITUTIONS MUNICIPALES SOUS LE CONSULAT

1. Le consulat s'étend sur le bourg et la ville. Il

comprend les descendants des seigneurs, les chevaliers, les prud'hommes et la plèbe.

- 2. Le gouvernement consulaire est régi par des statuts variés, qui assurent tantôt la prépondérance aux chevaliers, tantôt l'égalité entre nobles et pru-d'hommes. Les consuls exercent le pouvoir exécutif, contrôlé par le conseil, le juge rend la justice, le clavaire gère les finances. Les régimes extraordinaires sont la podestarie et le syndicat.
- 3. La justice. Le consulat a le droit de haute justice qu'il exerce à son tribunal, et la juridiction gracieuse.
- 4. Les finances. Les ressources sont constituées par les profits domaniaux et les droits d'origine régalienne : droit de setier et droits de justice, leydes, péage des portes, cens des boutiques, droit des langues de bœufs, partagés avec le comte. Le consulat établit parfois de nouveaux impôts et des contributions extraordinaires. Les dépenses sont inférieures aux recettes.

#### CHAPITRE VII

#### LES INSTITUTIONS COMTALES

- 1. Le domaine comtal comprend le château, l'île de Gernègues et diverses propriétés. C'est le baile qui en est l'intendant. Tentative de création d'un viguier auprès du consulat en 1205. Le baile, rétabli au Tavez, administre, aidé d'agents financiers, la région que limitent la Durance et les Alpilles.
- 2. Les ressources du comte sont les revenus domaniaux et les droits régaliens : albergue, chevauchées, questes, péages, droit de poids et mesures et salnaria, à la fois magasin de vente et bureau d'octroi du sel.

#### DEUXIEME PARTIE

# DE LA CHUTE DU CONSULAT A L'AVENEMENT DE LA REINE JEANNE (1343)

#### CHAPITRE I

#### HISTOIRE INTÉRIEURE DE LA VILLE SOUS LES PREMIERS ROIS ANGEVINS

Charles I<sup>er</sup> organise la viguerie de Tarascon, multiplie les enquêtes sur ses droits, protège les chevaliers. L'exigence du service d'ost provoque quelques troubles en 1265.

Charles II accorde à la ville en 1292 un conseil municipal de 60 membres, réduit à 20 membres en 1298.

En 1310, la ville est agitée de troubles intérieurs. Les prud'hommes réussissent à faire contribuer les nobles au paiement des tailles en 1322. En 1335, les deux classes s'accordent définitivement.

#### CHAPITRE II

#### LE PERSONNEL DE LA COUR ROYALE

Après la cession du consulat, Tarascon devient chef-lieu de la viguerie de Tarascon, du Tavez et de Camargue, et est le siège d'une cour royale dont les officiers sont : le viguier, représentant du souverain, chef politique et militaire de la ville et son administrateur; le juge, qui exerce la juridiction de pre-

mière instance et d'appel; le clavaire, administrateur, receveur et payeur des deniers royaux.

Les notaires, à la fois greffiers de justice et secrétaires de l'administration. Le sous-viguier, les nonces de la cour, le héraut, le geôlier et l'hastaire.

#### CHAPITRE III

#### LA JUSTICE ET L'ORGANISATION MILITAIRE

- 1. Le juge exerce seul la justice au civil. Au criminel il est assisté par le viguier. Ses sentences sont susceptibles d'appel. Les pénalités sont surtout pécuniaires. Les profits de justice sont les « lates » et les amendes. Les enquêteurs royaux surveillent la justice. La cour royale s'efforce d'étendre ses droits de juridiction.
- 2. Le château est gardé par un officier spécial, remplacé par la cour même à partir du roi Robert. Les chevauchées sont fournies par un contingent fixe, où chacune des gaches de Tarascon est représentée. Casuelles, elles sont souvent payées en argent.

#### CHAPITRE IV

#### LES FINANCES ROYALES

1. Ressources ordinaires. Le domaine royal s'est beaucoup étendu depuis la chute du consulat. Il rapporte au roi des redevances annuelles (cens) et casuelles (droits de mutation).

Les autres ressources sont l'albergue, les chevauchées et les questes, et les divers droits hérités du consulat : bans, droit de setier, leyde, etc.., les nouveaux impôts : poids du blé, encan, enfin les péages de Gernègues, de Loubières, des portes de la wille et de Saint-Gabriel.

2. Les impôts extraordinaires sont la taille (bientôt levée par la ville), et les dons gracieux.

Les impôts sont affermés par le clavaire.

#### CHAPITRE V

#### LES INSTITUTIONS MUNICIPALES

- 1. La ville au début du xive siècle : enceintes, gaches et îles. Augmentation de la population.
- 2. Le conseil municipal comprend 20 membres élus par les officiers royaux et un corps électoral de 6 membres. Il agit d'accord avec le viguier pour élire les fonctionnaires inférieurs, s'occuper des finances et de la police de la ville.
- 3. L'assemblée du peuple nomme des syndics temporaires qui exécutent ses décisions et se chargent des rapports de la communauté avec le pouvoir central.
- 4. Les finances municipales sont gérées par le conseil aidé par les estimateurs qui répartissent les tailles et les auditeurs des comptes. Les ressources sont le domaine et surtout les tailles. Les dépenses sont très tôt supérieures aux recettes.
- 5. La police de la ville est assurée par la cour royale et le conseil. Ce dernier s'occupe de plus de la police rurale avec l'aide des voyers, des levadiers et des banniers.

#### CHAPITRE VI

#### LA VIE ÉCONOMIQUE

1. Agriculture. Le terroir de Tarascon se prête

surtout à la culture des céréales et de la vigne. L'élevage est important, mais on remplace peu à peu les pâturages par les terres à blé et les vignobles. La chasse et la pêche sont pratiquées.

- 2. Industrie. Il n'existe pas de corporation marchande. Les principaux métiers sont ceux qu'exercent les meuniers, boulangers, taverniers, bouchers et poissonniers. Les industries locales sont les industries textiles et la tannerie.
- 3. Commerce. La position de la ville à un carrefour la destinait à être un centre commercial actif. Son port offre une escale aux bateaux du Rhône. La ville a un marché hebdomadaire et des foires. Elle importe du bétail, des denrées alimentaires, du chanvre et de la laine. Elle exporte des céréales en tous temps, en vertu de privilèges royaux.
- 4. Les relations commerciales. Tarascon jouit de franchises de péages dans tout le comté de Provence. Ses marchands commercent avec la Provence orientale et avec Gênes, mais surtout avec les villes de Marseille et d'Arles, auxquelles ils sont liés par des traités. Au Nord, ils vont à Avignon et à l'Est, par Beaucaire et Albaron, ils commercent avec le Languedoc et vont jusqu'en Espagne.

#### CONCLUSION

L'histoire de Tarascon, ses institutions et sa vie économique s'expliquent par sa position d'étape au croisement des grandes artères de circulation du midi de la France.

#### **APPENDICES**

- 1. Notes sur la communauté juive de Tarascon.
- 2. Les Gantelme et les Gancelme de Tarascon.

3. Listes des consuls et des officiers du comte de Provence.

# PIECES JUSTIFICATIVES PLAN DE LA VILLE DE TARASCON AU XIVº SIECLE

CARTES